

Société Nationale de Sauvetage en Mer

Historique

La S.N.S.M. est l'héritière de la Société Centrale de Sauvetage et des Naufragés fondée en 1865, dont le premier Président fut l'Amiral RIGAUT DE GENOUILLY et la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons, fondée en 1873 par Monsieur NADAULT DE BUFFON, alors Avocat Général à la Cour d'Appel de RENNES.

Ces deux sociétés, dont les buts n'étaient pas rigoureusement semblables (sauvetage au large pour l'une, et assistance sur et auprès des plages pour l'autre) ont fusionné en 1967. La S.N.S.M. poursuit aujourd'hui l'ensemble des buts de chacune de ces sociétés.

La S.N.S.M. est une Association loi de 1901, reconnue d'Utilité Publique, chargée d'une mission de service public. Elle est agréée en tant qu'Association Nationale de Jeunesse et d'Education Populaire. Elle a pour mission de sauver les vies humaines le long du littoral maritime, gratuitement et bénévolement.

Le Centre de Formation S.N.S.M. Quimper Cornouaille a ouvert ses portes en septembre 2005. Il vient rejoindre un réseau de 28 centres de formation répartis sur tout le territoire métropolitain français. Le centre de formation Quimper Cornouaille est le 29^{ème} centre de formation créé et ouvert par la S.N.S.M. Chacun de ces centres est encadré et animé par un personnel bénévole. Les cours dispensés permettront aux futurs sauveteurs de se présenter aux examens conduisant aux diplômes indispensables pour assurer la surveillance des plages.

Les stages, que nous proposons, sont encadrés par des personnes qualifiées et bénévoles.

La S.N.S.M. mène des actions relatives à :

- **la prévention** : diffusion d'informations et de conseils ;
- **l'intervention** : les nageurs sauveteurs surveillent les baignades le long des plages.

Le Centre de Formation mène des actions :

→ de formation :

- . formation initiale et continue des sauveteurs ;
- . formation aux premiers secours tout public.

→ de sécurité :

- . assurer des sécurités nautiques ;
- . assurer des sécurités terrestres.

Formation de Nageur Sauveteur

Pour devenir Nageur Sauveteur de la S.N.S.M., il faut :

* **Adhérer à l'Association par l'intermédiaire d'un centre de formation ;**

* **Suivre (sur ses temps de loisirs principalement) une formation préparant aux diplômes suivants :**

- Premiers Secours en Équipe de niveau 1 ;
- Premiers Secours en Équipe de niveau 2 ;
- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.) ;
- Permis Mer « Côtier » ;
- S.S.A. (Sauveteur Secouriste Aquatique)

* **Suivre avec succès un stage d'entraînement au sauvetage en bord de mer.**

Affectation

→ **Conditions préliminaires :**

- . Vous devez être majeur ;
- . Posséder les qualifications obligatoires et avoir suivi la totalité du cursus de formation ;
- . Être adhérent d'un centre de formation de la S.N.S.M.

→ **Conditions d'affectation :**

- . Nommé sur une station de la S.N.S.M. ;
- . Engagé par le Maire, responsable de la sécurité des plages ;
- . Equipé par la S.N.S.M. (tee-shirt, maillot de bain, coupe-vent, survêtement) ;
- . Hébergé gratuitement (emplacement de camping généralement) ;
- . Couvert par une assurance pour cette mission ;
- . Rémunéré par les communes durant votre affectation, sur la base du statut d'employé territorial saisonnier.



SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Centre de Formation et d'Intervention
de Quimper – Cornouaille

Formation Initiale 2018/2019



S . N . S . M .

Centre de Formation et d'Intervention
de Quimper - Cornouaille

Centre nautique

129, boulevard de Creach Gwen
29000 QUIMPER

☎ : 06.74.31.68.33.

📠 : 02.98.95.94.86

E-Mail : snsm.formation.cfqc@wanadoo.fr

Site Internet : www.snsmqimper.fr

FORMATIONS 2018/2019

Sélection pour l'accession à la formation de Nageur-Sauveteur

Dossier d'inscription à retirer auprès du centre de formation et à retourner pour le 22 septembre 2018.

Réunion d'information : samedi 15 septembre 2018

à 14 h 30 dans les locaux du Centre nautique

129, boulevard de Creach Gwen - 29000 QUIMPER.

Tests de sélection :

› **Samedi 29 septembre 2018 à 09 h 00**

Piscine « Kerlan Vian » - Avenue des Oiseaux - 29000 Quimper

Contenu des épreuves :

- Test Vameval,
- 100 mètres : 25 m crawl – apnée – apnée – 25 m crawl,
- Entretien de motivation.

› **Dimanche 30 septembre 2018 à 14 h 30**

Plage de Pors Carn Penmarc'h

Natation en mer et Footing sur la plage



Adhésion annuelle 2018/2019

Incluant les frais de dossier et d'assurance → **20 Euros**



Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 (P.S.E. 1) : « Secouriste »

* **Pré requis** : être adhérent du centre de formation.

* **Age minimum** : 16 ans.

* **Volume horaire** : 37 heures environ.

* **Dates** : de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30

- du 22 octobre au 26 octobre 2018
- du 26 décembre au 30 décembre 2018

* **Nombre de candidats par session** : 12 maximum.

* **Frais de participation** : → **140 Euros**



Premiers Secours en Equipe de Niveau 2 (P.S.E. 2) : « Équipier - Secouriste »

* **Pré requis** : être adhérent du centre de formation et titulaire du P.S.E. 1

* **Age minimum** : 16 ans.

* **Volume horaire** : 35 heures environ.

* **Dates** : de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30

- du 11 février au 15 février mars 2019
- du 8 avril au 12 avril 2019

* **Nombre de candidats par session** : 12 maximum.

* **Frais de participation** : → **160 Euros**



Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

* **Pré requis** : être inscrit dans un cycle de formation conduisant à la qualification « nageur – sauveteur ».

- avoir 17 ans le jour de l'examen ; le diplôme n'étant remis qu'à la majorité du candidat

- être titulaire du P.S.E. 1 au minimum (le P.S.E. 2 est obligatoire pour exercer dans un poste de secours de plage)

* **Déroulement de la formation** :

les mercredis de 18 h 30 à 20 h 00 à la piscine « Kerlan Vian »

Avenue des Oiseaux - 29000 Quimper (hors vacances scolaires).

1^{er} entraînement le 03 octobre 2018

* **Formation théorique B.N.S.S.A. (OBLIGATOIRE)** :

- 02 février – 09 février – 02 mars 2019
- de 10 h 00 à 12 h 30

* **Révision de secourisme** : des dates seront déterminées en fonction des dates d'examen du B.N.S.S.A.

* **Dates des examens** : à déterminer selon le niveau de préparation du stagiaire et du calendrier départemental.

* **Frais de participation** : → **250 Euros**

(à verser à l'inscription avec l'adhésion annuelle)

En cas de formation en deux années : **125 euros** la 1^{ère} année et

125 euros la 2^{ème} année



Permis Mer « Côtier »

* **Pré requis** : être inscrit dans un cycle de formation conduisant à la qualification « nageur – sauveteur ».

- avoir 16 ans révolus le jour de l'examen.

* **Préparation pratique ou théorique** :

de 09 h 00 à 12 h 00 les samedis 13 – 20 – 27 octobre et 10 novembre 2018

* **Examen** : vendredi 16 novembre 2018

* **Frais de participation** :

→ **260 Euros** (+ 108 € de timbres fiscaux)



Certificat Restreint de Radiotéléphoniste

* **Pré requis** : ouvert à tous.

* **Cours** : de 09 h 00 à 12 h 00 les samedis 17 - 24 novembre 1^{er} et 8 décembre 2018

* **Examen** : le 12 décembre 2018 de 14h00 à 15h00

* **Frais de participation** :

→ **50 Euros** (+ 78€ de droits d'examen)



Journée d'intégration et Stages :

* **Pré requis** : être inscrit dans un cycle de formation conduisant à la qualification « nageur – sauveteur ».

* **Journée d'intégration** : 13 octobre 2018

Présentation des matériels et des locaux, distribution des tenues, constitution des dossiers administratifs.

* **Stage de cohésion** :

- **Lieu** : Fouesnant

- **Date** : du 19 avril 2019 (7h30) au 22 avril 2019 (18h00)

* **Frais de participation** :

→ **250 €** (pension complète et hébergement compris)



Préparation physique – natation en mer :

La condition physique du nageur sauveteur est primordiale. Elle repose sur des exercices physiques appropriés, une pratique sportive régulière et sur une pratique de la natation en milieu naturel, donc en mer.

Ces activités se déroulent le samedi après-midi en général en même temps que la formation amarinage.



Formation amarinage et Surveillance et Sauvetage Aquatique sur le littoral :

La formation amarinage se rapporte à :

- la connaissance et la pratique du matelotage
- l'apprentissage des techniques d'intervention et de sauvetage
- l'entraînement à l'utilisation d'une embarcation pneumatique
- la natation en mer
- la connaissance du milieu naturel et de la météorologie
- l'acquisition d'une culture et du vocabulaire se rapportant au nautisme

Ces activités se déroulent tous les samedis après-midi. Les horaires et le programme seront communiqués au fur et à mesure. Ces activités sont obligatoires car elles permettent de valider l'unité d'enseignement « surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral » (arrêté du 19/02/2014).

Des cours théoriques et pratiques ont lieu tous les samedis matins et/ou après midi.



Dispositifs Prévisionnels de Secours

Le centre de formation est régulièrement sollicité pour assurer la sécurité du public dans le cadre de certaines manifestations publiques. Les dates, horaires et lieux de ces D.P.S. seront affichées. Vous pourrez y participer dès lors que vous serez diplômé au minimum du PSE 1.

Nota :

→ Les dates communiquées dans ce dépliant sont susceptibles de changement. Il convient de se renseigner auprès du Centre le plus souvent possible.

→ Les inscriptions aux différents stages doivent s'effectuer au plus tard un mois avant la session ; néanmoins le nombre de places par session étant limité, nous vous conseillons de vous y prendre bien avant.

→ Pour chaque formation le règlement est joint à la fiche d'inscription et le montant est encaissé à l'issue de la formation concernée, ce qui permet d'étaler les coûts de formation sur la durée de l'année.

→ les coûts de formation indiqués sont réservés aux personnes qui suivent la totalité de la formation de nageur sauveteur. Si vous êtes intéressé pour une partie de la formation, renseignez vous sur le coût de la formation recherchée.

→ La S.N.S.M. est une association et le Centre de Formation et d'Intervention de Quimper - Cornouaille fonctionne sur les bases associatives. En plus de ce programme, vous serez sollicités pour participer à la vie du centre et pour apporter votre concours à toutes les activités du centre, d'autres centres ou de la S.N.S.M.